



que faire pour la garde de ma fille

Par **jenni11**, le **04/08/2009** à **17:09**

bonjour

voilà j'ai la garde de ma fille de 3 an et demi mais nous avons l'autorite parentale conjointe.

il a un droit de visite libre

cependant depuis la decision du juge il n'est jamais venu la voir, c'est tout le temps moi qui doit la lui amener.

quand il m'appelle pour la voir et que je la lui amene, le plus souvent, il reporte car il a toujours quelque chose a faire. il m'appelle sans arret pour s'imiser dans ma vie privée (il appelle a 5h du matin) j'en ai marre de cette situation.

de plus sa fait plusieurs mois qu'il n'a pas chercher a voir notre fille.

je vais quitter la region(aude 11) pour partir vers lyon

que dois je faire avant de partir ?

que se passera t'il si je part sans lui dire ?

merci pour vos réponses.